



D.2024.10.16.3.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 16 Octobre 2024

3 – STRATEGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITE

3.3 – Cohérence Urbanisme – Mobilités : Avis sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Muret

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

| | PRÉSENTS | POUVOIR | ABSENTS-EXCUSÉS |
|-------------------------------------|----------|-----------------|-----------------|
| TOULOUSE METROPOLE | | | |
| ANDRÉ Gérard | X | | |
| BOLZAN Jean-Jacques | X | | |
| BRIAND Sacha | X | | |
| CARLES Joseph | | X (M. Bolzan) | |
| CARNEIRO Grégoire | X | | |
| CHOLLET François | X | | |
| GRASS Francis | X | | |
| JOP Serge | X | | |
| LATTES Jean-Michel | X | | |
| MOUDENC Jean-Luc | | X (M. Lattes) | |
| OCHOA Nina | | X (M. Chollet) | |
| TERRAIL-NOVES Vincent | | | X |
| TRAUTMANN Pierre | | X (M. Briand) | |
| TRAVAIL-MICHELET Karine | | X (M. André) | |
| SICOVAL | | | |
| CHERUBIN Laurent | X | | |
| LUBAC Christophe | X | | |
| CC DES COTEAUX BELLEVUE | | | |
| SEMPERBONI Patrice | X | | |
| CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN | | | |
| GUYOT Philippe | X | | |
| MURETAIN AGGLO | | | |
| SUAUD Thierry | | X (M. Terrisse) | |
| TERRISSE Jean-Marc | X | | |

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Cadre législatif

La commune de Muret a transmis à Tisséo Collectivités, pour avis sous trois mois, le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), arrêté par délibération de son conseil municipal en date du 11 juillet 2024.

Consulté en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), en charge du suivi et de la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU), Tisséo Collectivités donne son avis sur les projets de PLU en s'assurant de la prise en compte des orientations générales du PDU opposable et de la structuration du réseau de transports en commun existant et à venir.

Synthèse du projet

La commune de Muret, membre de la communauté d'agglomération du Muretain Agglo, comptait environ 25 000 habitants en 2021. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la grande agglomération toulousaine identifie la grande partie de la commune de Muret comme un territoire de « ville intense » sur lequel est prescrit une densité de 50 logements/ha.

La révision du PLU de Muret porte les objectifs généraux suivants :

- Prendre en compte les conclusions du Plan Local de Déplacement et ainsi mener une réflexion sur le devenir des espaces traversés par les axes de circulation (véhicules, piétons, cycles) structurants identifiés.
- Mener une réflexion sur les dents creuses le long des grands axes.
- Continuer l'effort de rénovation urbaine.
- Valoriser les espaces autour du futur pôle multimodal de la gare.
- Se doter de nouvelles zones d'activité attractives.
- Développer le secteur à l'ouest du territoire, définir le devenir et la vocation du secteur des Bonnets, en relation avec la stratégie économique du Muretain Agglo.
- Favoriser l'urbanisation du secteur sud de la Commune.
- Mettre en cohérence le zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec le Plan de Prévention des Risques Naturels (P.P.R.N) (risques d'inondation et de mouvements de terrain).
- Prendre en compte les conclusions des schémas directeurs pluviaux, d'eau potable et d'assainissement.
- Redéfinir un scénario d'évolution démographique et de développement, décliner les orientations en matière de diversification du logement et garantir l'adéquation du projet de développement avec l'offre de service à la population.
- Protéger et valoriser les grands espaces naturels de la commune, les continuités écologiques et le potentiel pour les énergies renouvelables.

Dans ce contexte, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU se décline selon 3 axes :

AXE 1 – Conforter l'économie muretaine.

AXE 2 – Renforcer la place de muret comme pôle d'équilibre de l'espace sud toulousain.

AXE 3 – Bâtir une ville durable.

L'évolution de la croissance démographique de la commune de Muret a été positive et constante depuis 1975. Au dernier recensement INSEE de 2021, la commune comptait 25 060 habitants. En l'espace de 40 ans, Muret est passée de 14 778 habitants à 25 060, soit une hausse de pratiquement 70%.

Le scénario d'évolution de la population retenu anticipe une augmentation démographique de 1,57 % par an. Sur la base de ce scénario, Muret compterait environ 30 000 habitants en 2033, soit 5 000 habitants supplémentaires.

L'accueil de cette croissance démographique est programmé par la production de 3 800 logements à horizon 2033. Pour répondre à cet accueil, 1 600 logements pourront être créés au sein des tissus existants et 2 200 logements pourront être aménagés en extension au sein d'orientations d'aménagement et de programmation. La diversification des types de logements produits (individuel, individuel groupé, habitat intermédiaire et collectif) sera encouragée dans les nouvelles opérations d'aménagement.

En matière de mobilité, le rapport de présentation du PLU identifie les enjeux suivants :

- Renforcer l'offre ferroviaire pour constituer une alternative crédible à la voiture ;
- Faire des pôles-gares de Muret, Portet, Pins-Justaret et le Fauga des portes d'entrées du territoire ;
- Développer un réseau de mobilités douces performant ;
- Réfléchir au « non-déplacement » : télétravail, coworking, ...

L'AXE n°3 du PADD qui concerne les mobilités, précise les orientations de la commune :

- Améliorer le maillage des réseaux de transports en commun à l'échelle de la commune.
- Diminuer la dépendance automobile des habitants, facteur de congestion aux entrées et sorties de la commune.
- Mettre en place des solutions alternatives à l'autosolisme.
- Diminuer le poids de la métropole toulousaine comme pôle d'emploi de référence.
- Développer le télétravail, les espaces de coworking afin de limiter les déplacements pour le travail non essentiels.

Avis de Tisséo Collectivités

Le PLU prend en compte les orientations du Plan de Déplacements Urbains opposable :

- Développement urbain majoritairement resserré autour du centre historique par la densification des zones déjà urbanisées et en extension le long des axes supports de transports en commun. La révision du PLU de Muret prévoit de maîtriser les ouvertures à l'urbanisation selon une vision à long terme, d'éviter la construction neuve déconnectée du tissu urbain déjà existant et de développer une dynamique sur la réhabilitation des logements vacants et/ou sous-occupés en centre-ville.
- Gestion de la circulation et du stationnement en :
 - Assurant un stationnement apaisé sur la commune. Opter pour une gestion intégrée et mutualisée du stationnement sur les espaces en périphérie afin de ne pas avoir des espaces de stationnement éparpillés.
 - Maintenant une offre de stationnement de qualité en cœur de ville répondant aux besoins des habitants, des commerces et services.

Tisséo Collectivités recommande d'apporter des corrections au dossier de justification des choix du projet de plan local d'urbanisme, pour ce qui concerne l'offre de transport en commun actuelle et programmée :

- Le Linéo 11 relie la station de métro Basso Cambo et le complexe sportif de Frouzins ;
- Aucun prolongement du Linéo 11 n'est programmé à ce jour ;
- La ligne Express reliant la station de métro Basso Cambo à la gare du Muret sera mise en place en septembre 2025. Elle remplace la ligne 117.

Tisséo Collectivités apporte les observations suivantes en ce qui concerne la desserte des OAP inscrites dans la révision du Plan Local d'Urbanisme de Muret :

○ OAP 1 - Gare

Le secteur est très bien desservi, tant par l'offre du réseau ferré que par les services déployés par Tisséo : 15 lignes effectuent leur terminus à la gare et l'arrêt Charles de Gaulle de la ligne 58 est situé à 5 minutes à pied de l'OAP. **Tisséo Collectivités demande d'être associé aux réflexions qui seront menées sur la définition du « pôle d'échange multimodal ».**

○ OAP 2 - Entrée Nord

L'OAP 2 Entrée Nord est dans l'aire d'influence de la ligne 301 à l'ouest (arrêts Joffrey Sud et Porte Nord) et de la ligne 305 au sud (arrêt Aqualudia).

Tisséo Collectivités recommande d'aménager des transparences piétonnes efficaces, lisibles et sécurisées permettant de rejoindre les arrêts existants des lignes 301 et 305.

○ OAP 3 – ZAC des Pyrénées

La desserte de ce secteur devra être envisagée conjointement à la desserte de Bellefontaine (OAP 4) et des Carretes (OAP 6) permettant une desserte mutualisée et pertinente à ces trois secteurs.

Tisséo Collectivités a fourni aux porteurs de projet des éléments le 10 juillet 2024 précisant les voiries susceptibles d'accueillir des transports en commun et sur quels secteurs des terminus seront à envisager.

○ OAP 4 – Bellefontaine

La desserte de ce secteur devra être étudiée conjointement à la desserte de la ZAC des Pyrénées (OAP 3) et des Carretes (OAP 6), afin de permettre une desserte mutualisée et pertinente de ces trois secteurs.

○ OAP 5 – Pointe d'Ox

Le quartier d'Ox est dans l'aire d'influence de la ligne 313 permettant rabattre le quartier d'Ox et les communes du Fauga, de Lavernose-Lacasse et de Saint-Hilaire vers la gare de Muret.

La ligne 313 permet les déplacements pendulaires en desservant les collèges, les lycées et les secteurs d'emploi du territoire aux heures de pointe.

Tisséo ne prévoit pas de renforcer la ligne 313. La ligne 313 circule du lundi au vendredi, avec des passages toutes les 30 minutes environ en heure de pointe et assure 2 allers-retours le midi pour permettre des déplacements à la mi-journée.

Les arrêts les plus proches de l'OAP (Justices et Ox Eglise) sont situés de part et d'autre du secteur en développement. **Tisséo Collectivités recommande d'aménager des cheminements piétons pour faciliter l'accès à ces arrêts par les futurs habitants et usagers de la zone.**

L'aménagement d'un nouvel arrêt plus proche de l'OAP pourra être considéré, sous réserve de l'étude du financement et de la réalisation de deux nouveaux quais (sens aller et sens retour) et d'une traversée piétonne sécurisée au droit de l'opération, sur la rue du Languedoc.

○ OAP 6 – Les Carretes

La desserte de ce secteur devra être étudiée conjointement à la desserte de la ZAC des Pyrénées (OAP 3) et de Bellefontaine (OAP 4), afin de permettre une desserte mutualisée et pertinente de ces trois secteurs.

○ OAP 7 – Échangeur Entrée Nord

Les lignes TISSEO qui circulent à proximité de cette opération sont les lignes 58 et 315. Leur arrêt le plus proche, Centre de Détention, se situe à 800m de l'entrée de l'OAP.

A ce jour, la création de logements ou d'activités en extension dans cette OAP ne satisfait donc pas à aux principes de cohérence urbanisme – mobilité.

La création d'un arrêt à proximité de cette OAP sur la RD12 nécessitera de réduire les vitesses de circulation et de créer des cheminements piétons sécurisés.

De plus, Tisséo Collectivités recommande de créer des aménagements pour faciliter l'accès à l'OAP à pied et à vélo.

○ OAP 8 – Brouilh

Tisséo Collectivités rencontrera des difficultés à mettre en place une offre de transports en commun efficace pour desservir ce secteur.

Afin de ne pas entraver les possibilités d'évolution futures, Tisséo Collectivités recommande d'aménager des transparences piétonnes efficaces, lisibles et sécurisées de sorte à pouvoir rejoindre la route de Rieumes en modes actifs.

○ OAP 9 – Secteur des Bonnets

Aucune offre de transport Tisséo n'est présente à proximité de cette OAP. Les arrêts des lignes 312 et 313 sont à plus de 3km du cœur du projet. La localisation géographique de l'OAP, éloignée du tissu urbain existant, induit la création de nouveaux déplacements dans ce secteur. À ce stade, le développement d'une zone d'activités en extension dans cette OAP ne satisfait donc pas aux principes de cohérence urbanisme – mobilité.

Une étude sera menée afin de préciser la compatibilité d'une offre de transport public aux spécificités de ces déplacements.

De plus, Tisséo Collectivités recommande la réalisation d'aménagements adaptés pour permettre l'accès de la zone en modes actifs et en particulier à vélo.

○ OAP 10 – Vergnole

L'arrêt La Carrère de la ligne 312 est situé à 400 mètres du secteur.

L'aménagement d'un nouvel arrêt, plus proche de l'OAP, pourra être considéré sous réserve de l'étude du financement et de la réalisation de deux nouveaux quais (sens aller et sens retour) et d'une traversée piétonne sécurisée au droit de l'opération, sur la D3.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : ÉMET un avis favorable au projet arrêté de révision du PLU de Muret, sous réserve de prise en compte des recommandations énoncées dans les articles 2 à 4.

ARTICLE 2 : RECOMMANDE d'apporter des corrections au dossier de justification des choix du projet de plan local d'urbanisme, pour ce qui concerne l'offre de transport en commun actuelle et programmée.

ARTICLE 3 : RECOMMANDE d'aménager dans les OAP des cheminements dédiés aux modes actifs, lisibles et sécurisés, pour faciliter l'accès aux arrêts de transports en commun.

ARTICLE 4 : RECOMMANDE de créer des aménagements pour faciliter l'accès aux OAP n°7 et n°9 à pied et à vélo.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES